

LA COLONNE HENRI IV

Entre 1815 et 1821, François-Frédéric Lemot acquiert des terrains sur le coteau St-Gilles, face à sa propriété (la Garenne Lemot). Il souhaite faire ériger, dans l'axe de son domaine une colonne avec, en son sommet, un buste à l'effigie du roi Henri IV.

- En 1824, il envoie le plan du monument. La colonne, avec son chapiteau corinthien fait référence à l'Antiquité. Le buste, sculpté en ronde bosse évoque Henri de Navarre (futur roi Henri IV) qui, en septembre 1588, a tenté sans succès de prendre par les armes le château de Clisson.
- L'œuvre fait également référence à la statue équestre d'Henri IV, exécutée par Lemot sur le terre-plein du Pont Neuf à Paris en 1818, pour restituer l'ancien monument de Jean de Bologne et Pierre Tacca détruit sous la Révolution.
- Le site équestre et monumental suggère plus de solennité. Cependant, l'effigie qui est proposée ici présente bien les signes de l'autorité monarchique : la tête est couronnée de lauriers, la cuirasse est ceinte de l'écharpe de commandement.
- On y voit, enfin, le signe de l'adhésion de Lemot à la Restauration.
- La colonne est exécutée par des artisans locaux qui utilisent la pierre provenant de la carrière de Médion à la Lambannière (métairie rattachée à la propriété de Lemot). La base et le chapiteau sont envoyés à Paris. Le buste, réalisé par Lemot est en pierre de calcaire. Enfin, en 1825, l'œuvre est placée au sommet de la colonne.
- Un projet antérieur comprenait, de part et d'autre de la colonne, des piédestaux surmontés de vases et de statues disposés en hémicycle, selon un schéma inspiré des jardins romains. La nature rocheuse du sol a contraint à en simplifier l'exécution. L'ensemble devait se prolonger par une avenue de marronniers et une haie de charmilles en fond.
- La Colonne Henri IV a été classée Monument Historique le 1^{er} avril 1986. Elle est la propriété du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique.